

LES BAREMES PAR CATEGORIE D'HEBERGEMENT AU 1^{er} JANVIER 2019

Nature de l'Hébergement	Tarif Agglomération	Tarif Département	Total
Palaces	4 €	0,40 €	4,40 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	3 €	0,30 €	3,30 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	1,50 €	0,15 €	1,65 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1 €	0,10 €	1,10 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, Villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,90 €	0,09 €	0,99 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, Villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes	0,75 €	0,08 €	0,83 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans une aire de camping-car ou un parc de stationnement touristique par tranche de 24 heures et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes.	0,55 €	0,06 €	0,61 €
Terrains de camping et de caravanage classés en 1, 2 étoiles ou équivalent et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance.	0,20 €	0,02 €	0,22 €

La grille ne comporte plus que 8 catégories d'hébergement, les deux lignes précédentes, concernant les hébergements non classés ou en cours de classement, étant remplacées par la notion de pourcentage :

TOUT HEBERGEMENT EN ATTENTE DE CLASSEMENT OU SANS CLASSEMENT, A L'EXCEPTION DES HEBERGEMENTS DE PLEIN AIR

**3% du tarif de la nuitée
hors taxe/personne**